



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire

Dix-neuvième session ordinaire

Rome, 17-21 juillet 2023

**ÉLABORATION DU *TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES
RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE***

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction.....	1-3
II. Historique.....	4-6
III. Collecte de données et principales sources d'information	7-14
IV. Principaux éléments préliminaires du projet de Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.....	15
1) Situation de la conservation et de la gestion <i>in situ</i>	16-22
2) Situation de la conservation <i>ex situ</i>	23-33
3) Situation de l'utilisation durable.....	34-46
4) Situation des capacités humaines et institutionnelles	47-65
V. Budget	66
VI. Indications que la Commission est invitée à donner	67-68

I. INTRODUCTION

1. En 2017, à sa 16^e session ordinaire, la Commission a revu le calendrier relatif à l'élaboration du *Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (Troisième Rapport) et en a reporté le lancement à sa 19^e session ordinaire.
2. La Commission, à sa 18^e session ordinaire, a accepté de reporter à fin décembre 2021 la date limite de communication des rapports de pays sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et a invité les points focaux nationaux qui ne l'avaient pas encore fait à rendre compte de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action mondial)¹.
3. Le présent document récapitule brièvement l'élaboration des évaluations mondiales des RPGAA par la FAO, résume le processus de collecte de données et les principales sources d'informations relatives au projet de Troisième Rapport et présente les principales constatations préliminaires. Le projet de Troisième Rapport figure dans le document intitulé *Draft Third Report on the State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture* (Projet de Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde)².

II. HISTORIQUE

4. La FAO a publié le premier rapport sur *L'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Premier Rapport) en 1996, lors de la 4^e Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques³. Elle a présenté le *Deuxième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Deuxième Rapport) en 2009, à l'occasion de la 12^e session ordinaire de la Commission⁴. Mise à jour du Premier Rapport, le Deuxième Rapport rend compte des évolutions et des faits survenus depuis 1996. Il contient une évaluation de l'état des RPGAA, ainsi que des tendances en la matière, et recense les lacunes et les besoins les plus importants relatifs à leur gestion.
5. Les deux rapports ont suscité un vif intérêt et ont été la source de politiques publiques à l'échelle mondiale. Donnant suite aux conclusions du Premier Rapport, le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Plan d'action mondial) et la Déclaration de Leipzig sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Déclaration de Leipzig) ont été adoptés en 1996 par 150 pays à la 4^e Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques. La Déclaration de Leipzig a suscité un nouvel élan en faveur de la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques, qui a abouti, en 2001, à l'adoption du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international). À la suite du Deuxième Rapport, la Commission a révisé le Plan d'action mondial et le Conseil de la FAO a adopté en 2011, au nom de la Conférence de la FAO, le deuxième Plan d'action mondial⁵.
6. Dès 2013, la Commission a adopté un calendrier relatif à l'élaboration du Troisième Rapport⁶. Ce calendrier fait clairement ressortir la pleine intégration des processus relatifs à l'élaboration du Troisième Rapport et au suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Il prévoit que les rapports nationaux soient communiqués en deux temps, sur la base des indicateurs convenus et d'un modèle de présentation des données élaboré à cet effet. L'intégration des deux processus, le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et l'établissement des rapport nationaux servant à la mise au point du Troisième Rapport, donnent lieu à des modifications qui intéressent le Troisième Rapport. Celui-ci suit la structure du deuxième Plan d'action mondial et on y trouve par

¹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 107.

² CGRFA-19/23/7.1.

³ FAO 1998. *The State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/3/w7324e/w7324e.pdf>.

⁴ FAO 2010. *Deuxième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome. <http://www.fao.org/3/i1500f/i1500f.pdf>.

⁵ CL 143/REP, paragraphe 43.

⁶ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 101.

conséquent une évaluation mondiale de l'état des RPGAA ainsi qu'une brève analyse des mesures prises par les pays aux fins de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial.

III. COLLECTE DES DONNÉES ET PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION

7. Les données, les rapports et les exposés récapitulatifs que les pays communiquent par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux sont d'importantes sources d'information. Le Troisième Rapport s'appuie aussi sur les données communiquées par les centres internationaux de recherche agronomique et des banques de gènes régionales, sur les études thématiques de référence et sur d'autres informations utiles.

8. À la suite d'une phase d'essai, qui a permis de mettre au point et d'affiner la version finale du système de communication en ligne des données, l'établissement des rapports nationaux sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial a officiellement commencé en octobre 2015. Les points focaux nationaux ont été invités à faire rapport sur l'état des RPGAA et sur la situation des activités mises en œuvre durant la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2014. L'approche et le calendrier retenus pour les rapports nationaux ont été approuvés par les participants à la 14^e session ordinaire de la Commission⁷. Le modèle de présentation des rapports, mis au point par la FAO suivant l'approche de suivi, a été publié en 2015⁸.

9. Les résultats relatifs à la première évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial ont été communiqués à l'occasion de la 16^e session ordinaire de la Commission, sous la forme d'un document intitulé *Évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture [2012-2014] – Synthèse*⁹ et d'un document plus détaillé, en anglais uniquement, intitulé *Assessment of the implementation of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture 2012-2014*¹⁰.

10. En 2017, à sa 16^e session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de consulter les membres de la Commission et les observateurs sur les possibilités de simplification du modèle de présentation des rapports. Compte tenu du nombre relativement faible de pays qui avaient communiqué des données pendant le premier cycle de suivi, ainsi que des acquis de l'expérience au cours de cette même période, la Commission a reporté à fin 2017 la date limite fixée pour la présentation des rapports nationaux et a modifié le calendrier relatif à l'élaboration du Troisième Rapport. En 2019, à sa 17^e session ordinaire, elle a approuvé la version révisée du modèle qui devait être utilisé dans le cadre du deuxième cycle d'établissement des rapports nationaux, au cours de la période allant de juillet 2014 à décembre 2019, et a invité les points focaux à communiquer un exposé récapitulatif des progrès obtenus au cours de toute la période considérée, à savoir de janvier 2012 à décembre 2019. La date limite de communication des rapports avait été initialement fixée au 31 décembre 2020 mais, à sa 18^e session ordinaire, la Commission a décidé de reporter cette date limite à la fin de décembre 2021, pour que les pays en retard, en raison de différentes contraintes et de problèmes liés à la pandémie de covid-19, puissent communiquer leur rapport.

11. Afin de faciliter l'établissement des rapports, la FAO a mis à disposition l'instrument de communication en ligne des données via le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS)¹¹ en 2015. Le manuel de l'utilisateur et les directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux sont disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation. On trouve en ligne un glossaire et une foire aux questions (FAQ) complète, qui fournit notamment des explications détaillées sur tous les indicateurs. La FAO a par ailleurs organisé des sessions de formation en ligne, en anglais, en espagnol et en français, pour aider les points focaux nationaux et les autres parties prenantes à établir les rapports nationaux. Les sessions de formation donnaient un aperçu du processus relatif à l'élaboration du Troisième Rapport, des directives relatives à l'établissement des rapports nationaux ainsi que du fonctionnement de l'instrument de communication en ligne des données via le système WIEWS et des résultats attendus.

⁷ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 23 et annexe C.

⁸ CGRFA-15/15/Inf.9.

⁹ CGRFA-16/17/Inf.17.1.

¹⁰ CGRFA-16/17/Inf.17.2.

¹¹ <https://www.fao.org/wiews/fr/>.

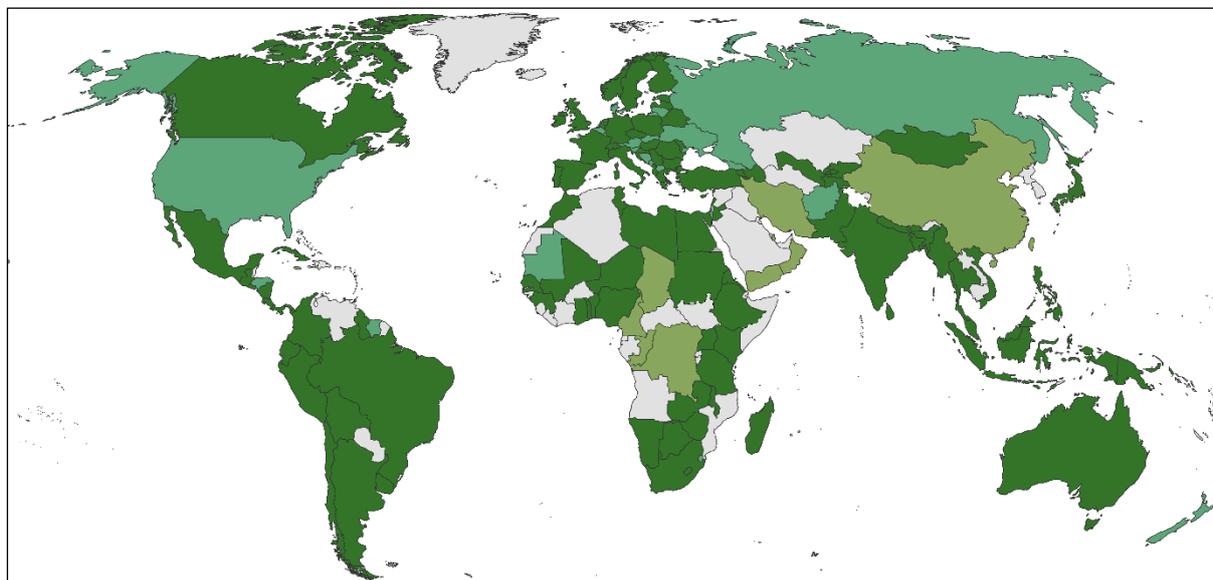
Plus de 440 personnes de plus de 75 pays ont participé à ces formations, dont les enregistrements ont été mis en ligne. La FAO a aussi offert une assistance technique bilatérale, y compris de brèves sessions de formation, afin de traiter des questions et des problèmes propres à certains pays.

12. Le projet de Troisième Rapport s'appuie sur les contributions de 127 pays. Parmi eux, 105 ont communiqué des données sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial au cours de la période considérée, à savoir de janvier 2012 à décembre 2019, et 115 sur l'indicateur 2.5.1a des objectifs de développement durable (ODD), qui porte sur les RPGAA (figure 1). Des rapports spéciaux sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial ont été présentés par 12 centres internationaux. Les rapports de 13 banques de gènes internationales et 4 banques de gènes régionales sur l'indicateur 2.5.1a des ODD ont complété les informations communiquées par les pays.

13. Le Troisième Rapport se fonde sur six types d'information:

- i. les données relatives à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, communiquées par 105 pays et, en particulier, par:
 - 90 pays pour la période allant de janvier 2012 à juin 2014 (rapports établis en 2015-2017);
 - 94 pays pour la période allant de juillet 2014 à décembre 2019 (rapports établis en 2020-2021);
- ii. les exposés récapitulatifs, communiqués par 84 pays (rapports établis en 2021);
- iii. les rapports spéciaux sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, communiqués par 12 centres internationaux de recherche agronomique;
- iv. les données relatives à l'indicateur 2.5.1a des ODD, communiquées chaque année par les pays et des centres de recherche régionaux ou internationaux, au cours de la période 2016-2021;
- v. les études thématiques de référence commandées par la FAO;
- vi. d'autres informations utiles.

Figure 1. Pays ayant contribué à l'élaboration du projet de Troisième Rapport:



Notes: Vert foncé – pays ayant communiqué des données sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et sur l'indicateur 2.5.1a des ODD. Vert clair – pays ayant communiqué des données uniquement sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Bleu-vert – pays ayant communiqué des données uniquement sur la mise en œuvre de l'indicateur 2.5.1a des ODD. Les frontières et les noms et autres appellations qui figurent sur cette carte n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune approbation ou acceptation officielle de ceux-ci. La ligne pointillée correspond approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties ne sont pas encore parvenues à un accord sur le statut final du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été établi.

14. À sa 18^e session ordinaire, la Commission a approuvé l'élaboration d'études thématiques de référence sur le changement climatique, la nutrition, le génotypage et le phénotypage des RPGAA, les nouvelles biotechnologies et l'échange de matériel génétique^{12, 13}. La FAO a dès lors commandé à des spécialistes de ces différents domaines les études thématiques de référence attendues qui, au moment de la rédaction du présent document, sont en voie d'être bouclées. Les résultats de ces études figureront dans la version finale du Troisième Rapport.

IV. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS PRÉLIMINAIRES DU PROJET DE TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

15. La décision de la Commission d'intégrer pleinement le processus de suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial dans la mise au point du Troisième Rapport¹⁴ apparaît dans la structure de ce dernier, tel que convenu par la Commission à sa 15^e session ordinaire¹⁵. Le Troisième rapport couvre les quatre domaines clés du deuxième Plan d'action mondial, compte tenu de la structure de celui-ci et des 18 activités prioritaires correspondantes, et relève les lacunes et les besoins dans ces domaines, à savoir:

- 1) la situation de la conservation et de la gestion *in situ*;
- 2) la situation de la conservation *ex situ*;
- 3) la situation de l'utilisation durable;
- 4) la situation des capacités humaines et institutionnelles.

1) Situation de la conservation et de la gestion *in situ*

16. La conservation et la gestion des RPGAA *in situ* et sur l'exploitation permettent que les processus d'évolution et d'adaptation se poursuivent dans leurs environnements naturels ou habituels. En raison des changements de plus en plus rapides qui intéressent l'affectation des terres, le climat et d'autres facteurs menaçant la diversité des RPGAA, on reconnaît de plus en plus la nécessité de conserver ces ressources dans leur milieu naturel et sur l'exploitation. Le premier chapitre du Troisième Rapport porte sur la situation actuelle de la conservation et de la gestion des RPGAA *in situ* et sur l'exploitation à partir des données communiquées par 96 pays. Il y est aussi question de l'assistance apportée aux agriculteurs victimes de catastrophes et de l'incidence de cette aide d'urgence sur la diversité des RPGAA, ainsi que des menaces, des enjeux, des lacunes et des besoins liés à la conservation et à la gestion *in situ* et sur l'exploitation.

Études et inventaires des RPGAA

17. Durant la période considérée, des progrès importants ont été accomplis quant au nombre d'études et d'inventaires consacrés aux RPGAA en milieu naturel et sur l'exploitation: 81 pays ont indiqué que 6 000 espèces avaient été étudiées, dont 45 pour cent étaient utilisées pour l'alimentation, 17 pour cent étaient des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et 6 pour cent étaient des végétaux sauvages constituant une source d'aliments. Parmi les espèces étudiées, près de 39 pour cent ont été signalées comme étant menacées dans certaines régions, particulièrement touchées par le changement climatique, la surexploitation et les changements dans l'utilisation des terres. En outre, près de 7 pour cent des 107 000 variétés des agriculteurs/variétés locales étudiées ont été signalées comme menacées. Les menaces qui pèsent habituellement sur les variétés des agriculteurs/variétés locales sont, par exemple, le changement climatique, la surexploitation, les changements dans l'utilisation des terres et le remplacement par des variétés améliorées.

¹² CGRFA-18/21/12.4.

¹³ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 108.

¹⁴ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 101.

¹⁵ CGRFA-15/15/Report, annexe F.

Conservation in situ des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments

18. D'après les données de Protected Planet¹⁶, au cours de la période considérée, la superficie des sites protégés de conservation *in situ* a augmenté de 14 pour cent, atteignant près de 13 millions de km² dans les 69 pays ayant communiqué des données. Les espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et les végétaux sauvages constituant une source d'aliments sont principalement conservés de manière passive: seulement 10 pour cent des sites de conservation *in situ* dans les pays ayant communiqué des données disposaient de plans de gestion visant spécifiquement la conservation de ces groupes de végétaux importants. À cet égard, de nombreux pays soulignent que la collaboration entre les ministères concernés est insuffisante, ce qui limite la conservation efficace des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments. Or la gestion de ces espèces et de ces végétaux exige une expertise hautement spécialisée, notamment sur le plan taxonomique. Pratiquement tous les pays ayant fait rapport ont indiqué que les activités liées à la conservation des RPGAA étaient principalement réalisées par les gouvernements nationaux et par l'intermédiaire de projets.

19. Un large éventail d'activités *in situ* ont été indiquées, notamment la mise en œuvre de pratiques de gestion maintenant un niveau élevé de diversité génétique, la participation des communautés locales, les dispositions prises pour la conservation *ex situ* des populations menacées ou en danger et les plans visant à encourager la participation du public.

Gestion et amélioration des RPGAA sur l'exploitation

20. Au cours de la période considérée, le nombre de programmes, de projets et d'activités portant sur la conservation et la gestion des variétés des agriculteurs/variétés locales a augmenté, notamment en ce qui concerne l'évaluation des caractéristiques environnementales et socioéconomiques, les connaissances des agriculteurs en matière de gestion des RPGAA sur l'exploitation, la caractérisation des variétés des agriculteurs/variétés locales et la sélection végétale participative. Dans un certain nombre de pays, des approches communautaires de gestion de la diversité des cultures locales ont aussi été adoptées, par exemple la création de banques de semences communautaires. D'après les rapports nationaux, dans certains pays, les agriculteurs participent de plus en plus aux activités de recherche et de formation. En complément de ces efforts visant à améliorer la gestion des RPGAA sur l'exploitation, il semble que les initiatives de commercialisation et de renforcement des capacités en faveur des agriculteurs et d'autres acteurs progressent dans toujours plus de pays.

Remise en état des systèmes de culture après les catastrophes

21. Du fait de la fréquence et de la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes et de l'incidence croissante des organismes nuisibles et des maladies – en en raison des troubles civils et des guerres – la demande d'aide semencière pour relancer la production végétale après les crises semble avoir fortement augmenté au cours de la période considérée. Des semences et du matériel végétal de qualité ont été distribués à des agriculteurs et à des communautés dans le cadre de près de 500 interventions d'aide d'urgence menées dans 49 pays. La majorité des pays qui ont communiqué des données sur les interventions faisant suite à des catastrophes se trouvent en Afrique, mais ce sont les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont indiqué le plus grand nombre d'interventions. Dans ce type de situations, l'une des principales difficultés est le manque de semences de qualité et de matériel végétal de variétés adaptées provenant de sources locales ou des alentours.

Lacunes et besoins

22. Le manque de coordination entre les ministères de l'agriculture, des forêts et de l'environnement est un obstacle important dans certains pays. Il donne lieu à des activités de conservation inefficaces et susceptibles d'accroître les risques d'érosion génétique des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments. Pour améliorer la complémentarité entre la conservation *in situ*, la gestion sur l'exploitation et la conservation *ex situ*, il est essentiel de renforcer les liens entre les banques de gènes

¹⁶ <https://www.protectedplanet.net/>.

et les autres parties prenantes. Il faut renforcer les activités de sélection participative de variétés et de sélection végétale avec les agriculteurs afin de favoriser l'adoption de semences et de matériel végétal de qualité et bien adaptés grâce à une coopération étroite entre les sélectionneurs, les banques de gènes, les agriculteurs et les banques de semences communautaires. Les capacités humaines sont un autre facteur limitant qu'il faut traiter de toute urgence, pour pouvoir compter sur le personnel spécialisé nécessaire, notamment des taxonomistes. Les incidences d'une situation d'urgence sur le secteur agricole sont souvent estimées en termes de coûts financiers et nutritionnels. Cependant, de nombreux rapports nationaux mentionnent une lacune en ce qui concerne l'évaluation de l'impact des catastrophes sur la diversité des cultures. Il est aussi difficile de trouver des sources fiables pour ce qui est du matériel. Ainsi, le matériel génétique distribué aux agriculteurs à la suite de catastrophes n'est pas toujours parfaitement adapté aux conditions locales ou à l'environnement culturel.

2) Situation de la conservation *ex situ*

23. La conservation *ex situ* permet de préserver les RPGAA dans un environnement contrôlé et facilite l'accès des parties prenantes à ces ressources. Elle présente aussi l'avantage de fournir des duplicatas de secours du matériel conservé et géré *in situ* et sur l'exploitation. Le deuxième chapitre du Troisième Rapport porte sur les initiatives de conservation *ex situ* dans le monde, l'accent y étant mis sur le matériel conservé dans les banques de gènes.

Vue d'ensemble des collections ex situ

24. Plus de 5,8 millions d'échantillons de matériel génétique sont conservés dans les collections de base de 827 banques de gènes nationales de 115 pays, ainsi que de quatre banques de gènes régionales et de 13 banques de gènes internationales, dans des conditions de stockage à moyen ou long terme. Cela représente une augmentation de 17 pour cent par rapport aux chiffres communiqués en 2009 au sujet des collections de base. L'état biologique du matériel génétique est indiqué pour 71 pour cent des échantillons conservés. Plus ou moins 1 427 000 de ces échantillons sont des variétés des agriculteurs/variétés locales et 716 000 relèvent du matériel sauvage, dont environ 541 000 échantillons d'espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et 45 000 de végétaux sauvages constituant une source d'aliments. Les autres échantillons sont des variétés améliorées ou du matériel de sélection. On connaît le pays d'origine d'environ 69 pour cent des échantillons conservés. Les groupes d'espèces cultivées qui comptent le plus grand nombre d'échantillons conservés sont les principales cultures vivrières, notamment les céréales, les légumineuses, les racines et tubercules et les légumes. La grande majorité des échantillons (79 pour cent) sont conservés sous forme de semences. Viennent ensuite la conservation sur le terrain et la conservation *in vitro*.

Duplication de sécurité du matériel stocké

25. À la fin de l'année 2021, environ 35 pour cent des collections *ex situ* faisaient l'objet d'une duplication de sécurité, ce qui représente une importante progression par rapport à la proportion de 10 pour cent enregistrée en 2015. Plus de la moitié des collections faisant l'objet d'une duplication de sécurité étaient déposées dans la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, ce qui montre que les pays tirent toujours davantage parti de celle-ci en tant qu'installation d'entreposage à long terme de type «boîte noire». Il faut toutefois encore offrir une cryoconservation viable à long terme des espèces à multiplication végétative et des espèces produisant des graines récalcitrantes.

Redondance au sein des collections ou entre les collections et caractère unique des échantillons de matériel génétique

26. Les mesures prises sans relâche afin de rationaliser les collections ont permis d'obtenir des progrès au niveau national et dans les banques de gènes internationales en ce qui concerne les duplications non voulues. On manque toutefois toujours de données sur la redondance au sein des collections et entre les collections. Il faut par conséquent accorder une attention continue à cette question. Un certain nombre d'espèces (*Uapaca kirkiana*, *Persea schiedeana*, *Dioscorea rotundata*, *Ensete ventricosum*, *Citrullus amarus*, *Piper aduncum* ou *Vigna minima*, par exemple) sont conservées dans très peu de banques de gènes, voire dans une seule, ce qui représente un problème car leur mauvaise conservation pourrait conduire à une perte totale du matériel génétique.

Acquisition de matériel génétique

27. Entre 2012 et 2019, près de 250 000 échantillons ont été collectés par 366 instituts dans 87 pays ayant communiqué des données. Un certain nombre de pays ont indiqué avoir des stratégies eu égard à des collections ciblées, notamment pour combler des lacunes en matière de diversité génétique et de couverture écogéographique, en ce qui concerne certains taxons négligés, y compris d'espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, et s'agissant de caractéristiques spécifiques comme la résistance aux ravageurs et aux maladies. L'acquisition de matériel génétique au moyen d'activités de collecte a progressé mais de nombreuses banques de gènes pourraient tirer parti de collectes plus nombreuses et mieux ciblées, compte tenu des lacunes relevées. Malgré un regain d'intérêt à l'égard de l'acquisition des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, la collecte de celles-ci échoue souvent en raison d'un manque de personnel spécialisé dans les disciplines concernées, par exemple la taxonomie et la phénologie.

Santé du matériel génétique

28. Les questions relatives à la santé du matériel génétique suscitent une attention croissante dans le cadre de la conservation, de la distribution et de l'utilisation des RPGAA. Le mouvement croissant de matériel génétique au sein des pays et continents et entre ceux-ci augmente le risque de propagation des organismes nuisibles et des maladies. Dans l'ensemble, la sensibilisation à ces enjeux semble avoir progressé pendant la période considérée, de même que la gestion effective des questions relatives à la santé du matériel génétique. Cependant, un certain nombre de banques de gènes nationales n'ont toujours pas les ressources humaines et financières nécessaires pour suivre correctement la santé du matériel génétique, ce qui a de fortes répercussions sur les échanges de ce dernier.

Régénération

29. La question de la régénération demeure une difficulté majeure pour de nombreux pays et de nombreuses banques de gènes. Un tiers environ des échantillons déclarés par les pays ont été régénérés entre 2012 et 2019, et 24 pour cent doivent encore l'être. Plus particulièrement, la régénération des échantillons des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des espèces à fécondation croisée est problématique pour de nombreuses banques de gènes.

Documentation

30. La question de la documentation est aussi mise en avant depuis de nombreuses années en tant qu'élément essentiel de la gestion des banques de gènes et, malgré le soutien offert à cet égard, y compris via le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, de nombreux pays manquent encore de systèmes d'information en la matière et, de ce fait, ont du mal à communiquer des données d'identification et de gestion. Avec la disponibilité croissante de logiciels libres de meilleure qualité aux fins de la gestion des banques de gènes, tels que la nouvelle version de Grin-Global Community Edition, la situation s'améliore de manière indéniable. Les données d'identification normalisées et les identifiants numériques d'objets (DOI) sont de plus en plus adoptés dans le cadre des échanges de matériel génétique et aux fins de références croisées dans les publications. Des mesures supplémentaires doivent être prises afin de former les spécialistes des données et les gestionnaires de banques de gènes à l'adoption et à l'exploitation de ces systèmes améliorés.

Déplacement de matériel génétique

31. Les banques de gènes nationales de 87 pays ont distribué près de 1,3 million d'échantillons entre 2012 et 2019, dont plus de 90 pour cent au sein du pays même. Les principaux destinataires sont les centres nationaux de recherche agricole, les agriculteurs, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Lacunes et besoins

32. Malgré les progrès et les résultats obtenus au cours de la dernière décennie, de nombreux problèmes entravant la conservation efficace des RPGAA doivent encore être résolus. Dans de nombreux pays, la conservation *ex situ* des RPGAA ne jouit toujours pas du soutien politique et de

l'aide financière nécessaires, ce qui se traduit souvent par des financements limités ou sporadiques, par un manque de personnel suffisamment qualifié et par des infrastructures et des moyens logistiques insuffisants. Des activités importantes telles que les essais de viabilité, la régénération et la duplication de sécurité continuent à pâtir de ce manque d'appui. Par ailleurs, plusieurs banques de gènes nationales ne disposent pas des ressources humaines et/ou techniques nécessaires pour apporter des réponses appropriées aux questions relatives à la santé du matériel génétique.

33. Les banques de gènes régionales présentent un modèle de collaboration qui pourrait contribuer au soutien apporté aux programmes nationaux grâce à la coordination et à la mise en commun des ressources destinées à la formation, à la conservation de sauvegarde et à la coopération dans le cadre d'activités essentielles telles que les essais menés sur la viabilité et la santé du matériel génétique, la régénération et la caractérisation, y compris la caractérisation moléculaire. Cette approche pourrait offrir un bon rapport coût-efficacité mais une certaine volonté politique et une bonne coordination sont nécessaires à cet égard. La collaboration avec les universités, les instituts de recherche et le secteur privé pourrait aussi favoriser la conservation et l'utilisation durable des RPGAA.

3) Situation de l'utilisation durable

34. Au cours de la période considérée, des progrès ont été réalisés au niveau de l'utilisation durable des RPGAA, en particulier dans les domaines suivants: la promotion de systèmes agricoles diversifiés; les activités de recherche menées sur les RPGAA; la sélection végétale; l'élargissement de la base génétique des espèces cultivées au moyen de la présélection; l'utilisation de plantes cultivées, de variétés et d'espèces sous-utilisées locales et adaptées aux conditions locales; la diversité au sein des exploitations agricoles; et le lancement de nouvelles variétés d'espèces cultivées et de systèmes de fourniture de semences.

Caractérisation, évaluation et sous-ensembles spécifiques de collections

35. Les statistiques nationales indiquent une augmentation significative du nombre d'échantillons caractérisés, ainsi que des progrès dans la mise au point de collections thématiques pour des caractères présentant un intérêt, ce qui a amélioré la compréhension des collections de matériel génétique et, partant, leur exploitation. Les avancées récentes en matière de biotechnologies, en particulier le séquençage de nouvelle génération et le phénotypage à haut débit, sont de plus en plus utilisées pour améliorer l'efficacité de la caractérisation et de l'évaluation du matériel génétique. Toutefois, les pays n'ont pas tous accès aux technologies adéquates et de nombreux pays ne possèdent pas les capacités nécessaires pour les utiliser. Une meilleure collaboration, le renforcement des capacités et le transfert de technologies sont nécessaires afin que tous les pays puissent bénéficier pleinement de la diversité des RPGAA.

36. En raison de systèmes d'information et de gestion des données insuffisants, la plupart des données disponibles en matière de caractérisation et d'évaluation ne sont pas accessibles au public. En outre, le manque persistant de données suffisantes en matière de caractérisation et d'évaluation rend souvent difficile la sélection ciblée d'échantillons dotés de caractères spécifiques. D'importants progrès restent donc à faire dans ce domaine.

Sélection végétale, amélioration génétique et élargissement de la base

37. Plus de 350 organismes de recherche nationaux dans 76 pays ont fait état du recours à la présélection, c'est-à-dire à l'introgession, dans des populations reproductrices, de nouveaux caractères provenant de matériel non adapté, pour 322 espèces cultivées. Bien que des activités de présélection aient été menées dans toutes les régions au cours de la période considérée, elles ne semblent pas encore être devenues pratique courante en matière d'amélioration des cultures, ce qui laisse entrevoir une possibilité largement inexploitée de collaboration stratégique entre les gestionnaires des banques de gènes et les sélectionneurs.

38. Quarante-sept pays ont déclaré avoir entrepris des activités de sélection visant près de 500 espèces végétales appartenant à tous les grands groupes de plantes cultivées. Le rendement reste la caractéristique la plus recherchée dans les programmes de sélection végétale. Cependant, la résistance aux stress biotiques et abiotiques, notamment en tant que stratégie d'adaptation au changement

climatique, ainsi que les caractéristiques qualitatives permettant d'améliorer la nutrition, font également souvent partie des objectifs de sélection cités. Le nombre de pays ayant fait état d'une sélection végétale participative a plus que doublé depuis l'élaboration du Deuxième Rapport.

39. Outre les progrès importants réalisés dans le domaine du génotypage à haut débit et à faible coût, en particulier le séquençage du génome, des avancées significatives dans la caractérisation morphologique et biochimique des plantes offrent également de nouvelles possibilités. Les statistiques nationales indiquent une recrudescence, au cours de la période considérée, du recours aux techniques modernes de sélection végétale, en particulier la sélection génomique et la technologie plus récente d'édition du génome (notamment CRISPR/Cas9).

Diversification de la production végétale

40. Des activités permettant d'accroître la diversité intraspécifique et/ou interspécifique dans les systèmes de production végétale ont été indiquées dans 73 pays. La diversification des systèmes de culture est associée, dans certains cas, à l'amélioration de l'adaptabilité des variétés des agriculteurs/variétés locales par l'introgression de caractères de résistance. Outre l'attention croissante portée aux cultures mixtes et à la rotation des cultures, les initiatives de diversification sont de plus en plus axées sur l'introduction de nouvelles espèces cultivées, la réintroduction d'espèces existantes et la domestication d'espèces sauvages.

Développement et commercialisation des variétés des agriculteurs/variétés locales et des espèces sous-utilisées

41. Les pays ont fait état de diverses mesures visant à renforcer la culture des variétés des agriculteurs/variétés locales et à promouvoir leur développement et leur commercialisation. Près de 500 de ces variétés ont été enregistrées dans 29 pays de toutes les régions au cours de la période considérée, dont la plupart au cours des deux dernières années (2018-2019), ce qui témoigne du regain d'intérêt pour ces variétés et des possibilités de marché de plus en plus importantes qui en découlent. Cette évolution marque un contraste avec l'abandon progressif de la culture de nombreuses variétés des agriculteurs/variétés locales, sans doute en raison de la diminution du nombre d'agriculteurs et, par conséquent, de la perte de connaissances relatives à ces variétés, ainsi que de l'abandon des zones de culture marginales.

42. Au total, près de 1 400 programmes ont été signalés dans 75 pays, dans les domaines de la recherche, de l'amélioration des cultures, de la transformation, de la sensibilisation du public, de la distribution des semences, du développement des marchés et des réformes politiques en faveur des variétés des agriculteurs/variétés locales et des cultures ou espèces sous-utilisées. Parmi ces programmes, 412 étaient considérés comme étant spécifiques aux variétés des agriculteurs/variétés locales, et 159 ciblaient plus particulièrement les espèces ou les cultures sous-utilisées.

Renforcement des systèmes semenciers

43. Les systèmes semenciers informels et formels coexistent dans tous les pays. Quarante pays, dont plus de deux tiers sont des pays en développement, ont fait état d'améliorations de leurs systèmes semenciers entre 2012 et 2019, lesquelles ont facilité l'adoption par les agriculteurs des variétés les plus adaptées. À l'échelle mondiale, le volume du marché des semences a augmenté, passant de 36 milliards d'USD en 2007 à plus de 50 milliards d'USD en 2020.

Lacunes et besoins

44. En dépit des progrès réalisés en matière de caractérisation, la disponibilité limitée des sous-ensembles de caractères spécifiques continue de restreindre l'utilisation des RPGAA dans les domaines de la recherche et de la sélection végétale. Les biotechnologies modernes et les outils de génétique moléculaire sont encore trop coûteux pour être utilisés systématiquement aux fins de la sélection des espèces cultivées dans le cadre de nombreux programmes nationaux, dont les financements souvent insuffisants ne permettent même pas de soutenir les capacités nécessaires ne serait-ce que pour la sélection traditionnelle.

45. Le coût des semences de qualité des variétés de cultures adaptées demeure un obstacle important à leur utilisation à plus grande échelle dans de nombreux pays en développement. Ce problème pourrait être atténué par la mise en place de politiques et de mesures d'incitation ciblées visant l'ensemble des éléments de la chaîne de valeur des semences.

46. Les politiques nationales et les cadres juridiques destinés à soutenir les initiatives visant à promouvoir l'élaboration et la commercialisation des variétés des agriculteurs/variétés locales et des espèces sous-utilisées font défaut dans de nombreux pays, et ce malgré les progrès accomplis dans ce domaine. Des efforts devraient être déployés pour développer la recherche concernant ces RPGAA importantes et en accroître l'utilisation.

4) Situation des capacités humaines et institutionnelles

47. Sur le plan mondial, on constate que les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à l'utilisation et à la conservation des RPGAA ont augmenté depuis la publication du Deuxième Rapport, et ce en dépit des inégalités observées dans les domaines clés de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA, ainsi que dans les différents pays et régions. De manière générale, les progrès accomplis semblent insuffisants pour permettre une mise en œuvre complète du deuxième Plan d'action mondial. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles demeure essentiel à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et au respect d'engagements connexes, tels que les objectifs de développement durable et les cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Programmes nationaux en matière de RPGAA

48. Au cours de la période considérée, la mise en place des programmes nationaux, leur promotion et l'élaboration de stratégies d'orientation de leurs activités ont progressé de manière graduelle. L'élaboration des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) a été reconnue comme étant un élément catalyseur à cet égard. Toutefois, moins de la moitié des pays ont fait état de progrès quant à l'élaboration de stratégies spécifiques ou de législations pertinentes relatives aux RPGAA. Seuls 37 pays ont indiqué avoir réalisé des progrès dans ce domaine.

Éducation et renforcement des capacités humaines

49. Au cours de la période considérée, les possibilités offertes en matière d'éducation et de formation, en particulier au niveau de l'enseignement secondaire, ont légèrement augmenté. Toutefois, bien qu'environ 79 pour cent des pays ayant communiqué des données aient indiqué avoir mis en place des programmes d'enseignement de troisième cycle sur les RGAA, 27 pour cent, soit six pays d'Afrique subsaharienne, n'avaient pas de tels programmes; et le seul pays ayant communiqué des données en Mélanésie, pourtant très riche en diversité végétale, n'a fait état d'aucun programme d'enseignement de premier ou troisième cycle sur les RPGAA. Cependant, une augmentation significative a été signalée concernant le nombre de personnes travaillant dans des institutions clés et possédant un niveau d'études plus élevé, généralement une maîtrise ou un doctorat.

50. Outre les établissements d'enseignement, il a été indiqué que d'autres parties prenantes avaient contribué à la mise en place de formations et au renforcement des capacités (jardins botaniques, banques de gènes, réseaux de semences, instituts de recherche, organisations régionales et internationales, organisations non gouvernementales, fondations, associations et musées). Dans 43 pour cent des pays ayant communiqué des données, la coopération entre les universités, les réseaux, les instituts de recherche et les banques de gènes régionales et internationales s'est également intensifiée et a donné lieu à des activités conjointes dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Grâce à l'utilisation croissante d'outils et de plateformes en ligne et à l'élaboration de matériels pédagogiques novateurs, notamment des vidéos et des ressources d'apprentissage en ligne, le nombre de stagiaires pouvant participer à des programmes de formation à distance a augmenté.

Réseaux de RPGAA

51. Plus de 90 pour cent des pays ayant communiqué des données sont membres de réseaux de gestion des RPGAA. Les réseaux demeurent des centres d'activité importants promouvant la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Les parties prenantes reconnaissent largement les avantages qu'offre la collaboration internationale. Un grand nombre de publications ont par exemple été produites à travers la participation à des réseaux.

52. Alors que de nouveaux réseaux ont vu le jour et que d'autres ont redoublé d'efforts, des réseaux régionaux importants, tels que CAPGERNET, PROCITROPICOS et REMERFI en Amérique latine et dans les Caraïbes, ont dû interrompre ou cesser leurs activités. De nombreux réseaux sont gérés par des bénévoles. Cette situation, associée à la dépendance à l'égard des fonds alloués à des projets à court terme, est souvent synonyme de fragilité. En outre, la coordination et la collaboration entre les parties prenantes aux niveaux régional et international, au sein des réseaux et entre ceux-ci, sont souvent loin d'être optimales.

Systèmes d'information sur les RPGAA

53. Les systèmes d'information internationaux se sont développés et multipliés. Les initiatives axées sur l'interopérabilité des plateformes et le partage des données ont continué à progresser avec la mise en place du Système mondial d'information du Traité (GLIS), y compris la plateforme Genesys et le système WIEWS. La mise en œuvre des DOI dans le cadre du GLIS a continué d'offrir des possibilités d'améliorer l'efficacité de la traçabilité du matériel génétique dans les publications de recherche. L'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2017 de l'indicateur 2.5.1.a des ODD, qui porte sur la conservation *ex situ*, a fait ressortir le rôle clé que jouent les banques de gènes dans la conservation des RPGAA et a favorisé l'établissement de rapports nationaux et la diffusion d'informations normalisées via le système WIEWS.

54. En 2019, 33 pays sur 59 ayant communiqué des informations ont déclaré avoir mis en place un système opérationnel de gestion des informations pour les banques de gènes concernant les RPGAA. L'élaboration récente de *GRIN-Global Community Edition* a permis de multiplier les possibilités pour les banques de gènes d'adopter un système de gestion des informations qui soit ouvert à tous et facile à utiliser. Douze pays ont indiqué qu'ils envisageaient de l'adopter.

55. En dépit de nombreuses avancées, un grand nombre de données de collections *ex situ* ne sont toujours pas accessibles du public, en particulier des données relatives à la caractérisation et à l'évaluation. La situation est encore plus préoccupante s'agissant des données relatives à la distribution géographique des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des variétés des agriculteurs/variétés locales, dont le suivi et l'inventaire systématiques n'avaient pas encore été réalisés dans tous les pays.

Systèmes de surveillance de l'érosion génétique

56. Au cours de la période considérée, seuls quelques rares pays disposaient d'un système national de suivi et de préservation de la diversité génétique permettant également de limiter autant que possible l'érosion génétique. De nombreux pays ont fait part de leurs préoccupations constantes quant à l'ampleur de la vulnérabilité génétique et à la nécessité de déployer une plus grande diversité dans les systèmes de culture. Une plus grande sensibilisation a été observée quant à l'importance de disposer de mécanismes bien établis pour le suivi de l'érosion génétique, notamment dans le cadre de la conservation *in situ*.

Accès et partage des avantages

57. L'augmentation du nombre d'échantillons mis à disposition dans le cadre du Système multilatéral du Traité international (MLS), passé de moins de 600 000 en 2014 à plus de 2,3 millions en 2021, témoigne des progrès considérables réalisés dans la mise à disposition des RPGAA relevant du Système multilatéral aux fins des activités de recherche, de sélection et de formation. Certaines banques de gènes nationales et régionales mettent également à disposition, au titre de l'Accord type de transfert de matériel, des RPGAA ne relevant pas de l'Accord type de transfert de matériel du Traité.

Droits des agriculteurs

58. Les droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité, restent d'actualité au cours de la période considérée, comme en témoigne l'élaboration d'un inventaire des mesures nationales, des pratiques optimales et des enseignements à tirer de la concrétisation des droits des agriculteurs¹⁷.

Participation

59. Les agriculteurs, les populations autochtones, les communautés locales et le grand public ont participé plus régulièrement à la prise de décisions relatives aux RGAA et à l'élaboration conjointe de solutions aux problèmes rencontrés dans ce domaine. Les institutions internationales, les pays et les parties prenantes nationales ont mis en place des mécanismes de plus en plus nombreux afin d'encourager ce type de pluralisme. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour accroître la participation de ces groupes de parties prenantes à la prise de décisions concernant la gestion des RPGAA, y compris en renforçant les capacités visant à faciliter les processus participatifs.

Sensibilisation du public

60. Sur les 89 pays ayant communiqué des données sur ce thème, près de 80 pour cent avaient mis en place un programme de sensibilisation du public. Aucun programme officiel n'existait en Amérique du Nord. Dans les autres régions, le pourcentage de pays disposant d'un programme variait entre 63 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes et 90 pour cent en Afrique subsaharienne. Le nombre croissant d'activités visant à sensibiliser le public allait de pair avec une plus grande sensibilisation aux complexités liées à la gestion des RPGAA. Les responsables politiques, la société civile et les communautés agricoles semblent désormais plus conscients de l'importance que revêtent les RPGAA, et du fait que les défis que pose leur gestion sont aujourd'hui mieux compris qu'ils ne l'ont été par le passé. Une attention plus grande est accordée à l'importance qu'il y a à conserver la diversité des cultures locales en promouvant la diversité des variétés indigènes, des semences locales et des produits alimentaires traditionnels, ainsi que leur valeur nutritionnelle. De nouveaux acteurs ayant des liens étroits avec les agriculteurs et les communautés rurales, tels que les organisations de la société civile, les mouvements sociaux et les réseaux de semences, participent de plus en plus à la diffusion de l'information. L'utilisation croissante des plateformes numériques et des médias sociaux contribue à la diffusion des informations sur les RPGAA auprès d'un public beaucoup plus large, notamment auprès des jeunes.

Lacunes et besoins

61. La collaboration entre les parties prenantes et les institutions nationales reste limitée, et les initiatives menées par les organisations de la société civile ne bénéficient généralement pas d'un soutien suffisant et ne sont pas intégrées dans les programmes nationaux. Des progrès significatifs ont été réalisés au cours de la période considérée, mais il est nécessaire de renforcer les institutions universitaires et d'élaborer des programmes éducatifs sur la sélection végétale, l'amélioration génétique et la biotechnologie, dans toutes les régions. Des formations ciblées, à l'intention d'un plus grand nombre de professionnels, d'agriculteurs et de parties prenantes de la société civile, doivent également être dispensées sur tous les aspects techniques et juridiques des RPGAA.

62. Dans de nombreux pays, les experts qui partent à la retraite doivent être remplacés par une génération plus jeune de professionnels. La mise en place de capacités suffisantes et le transfert de connaissances demeure un défi de taille. Par ailleurs, le problème persistant que constitue le manque de financement de la recherche, notamment sous la forme de bourses d'études, de bourses post-doctorales et de programmes de sélection à long terme, est un obstacle majeur au renforcement des capacités de gestion des RPGAA. Dans de nombreux pays, des solutions n'ont pas encore été trouvées pour remédier aux lacunes en matière de collaboration et de partenariats entre les établissements nationaux d'enseignement supérieur, les centres de recherche, les réseaux et les institutions internationales, et au sein de ces établissements.

¹⁷ <https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/farmers-rights/inventory-on-frs/fr/>.

63. Bien que la question soit de plus en plus souvent abordée, l'interopérabilité des systèmes d'information existants peut encore être améliorée par la mise en place de normes partagées et accessibles à tous. Ces systèmes ne couvrent pas suffisamment les données relatives aux espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et aux variétés des agriculteurs/variétés locales, et les capacités technologiques nécessaires pour gérer les informations relatives aux RPGAA et pour y accéder leur font souvent défaut. De manière générale, les facteurs limitant le renforcement des systèmes d'information sont le manque d'expertise en matière de taxonomie végétale, de gestion de l'information et de bio-informatique, l'absence d'infrastructure numérique et l'insuffisance du financement et de l'aide financière.

64. Dans la plupart des pays et des régions, il demeure indispensable de mettre au point des mécanismes de surveillance de l'érosion génétique, en particulier pour les RPGAA conservées *in situ*. Des enquêtes et des études de référence doivent être menées et des indicateurs doivent être mis au point afin d'évaluer la vulnérabilité et l'érosion génétiques. Le manque de coordination entre les parties prenantes et l'absence de ressources budgétaires spécifiques ou de financement à long terme constituent des obstacles importants à l'évaluation de l'érosion génétique et à la prise de mesures dans ce domaine.

65. Les stratégies nationales de communication et les programmes ciblés destinés à sensibiliser le public à la valeur des RPGAA doivent être renouvelés en permanence et bénéficier de ressources spécifiques. Si des programmes généraux de sensibilisation du public existent dans un certain nombre de pays, la coordination, la collaboration et l'établissement de partenariats entre les institutions dans le cadre des activités de communication, y compris la collaboration avec les organisations du secteur des médias, demeurent insuffisantes dans l'ensemble des régions, ce qui se traduit par des lacunes au niveau de la diffusion de l'information. Des lacunes subsistent également en ce qui concerne la formulation de messages efficaces à l'intention de publics divers et l'utilisation des langues locales. Par ailleurs, l'absence de financement et de budgets alloués à la communication constitue une contrainte majeure au regard de la sensibilisation du public.

V. BUDGET

66. Le projet de Troisième Rapport a été élaboré avec des fonds provenant du Programme ordinaire de la FAO (668 000 USD) et du Fonds fiduciaire multidonateurs de la Commission (273 300 USD). Au total, 47 pays ont bénéficié d'un financement aux fins de la préparation de leurs rapports nationaux et de l'organisation de consultations avec les parties prenantes au niveau national.

VI. SUITE QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

67. La Commission souhaitera peut-être prendre note du projet de Troisième Rapport et formuler des avis et des observations, selon qu'il conviendra.

68. La Commission souhaitera peut-être recommander que la FAO:

- i) communique le projet de Troisième Rapport à l'organe directeur du Traité afin que celui-ci formule des avis et des observations;
- ii) invite les membres et les observateurs à faire part de leurs observations sur le projet de Troisième Rapport le 30 novembre 2023 au plus tard;
- iii) produise un projet révisé de Troisième Rapport, tenant compte des conclusions des études thématiques de référence ainsi que des observations et avis reçus de l'organe directeur du Traité et des membres et observateurs, et le mette à la disposition des membres et du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) au cours de la première moitié de 2024 pour observations supplémentaires;
- iv) établisse la version finale du Troisième Rapport, compte tenu des observations reçues, mette ce dernier à disposition en temps voulu pour la 20^e session du Groupe de travail et le public;

- v) établit et publie une version abrégée du Troisième Rapport dans toutes les langues officielles de la FAO;
- vi) présente le Troisième Rapport aux réunions internationales pertinentes et diffuse activement ses conclusions pour éclairer les processus mondiaux concernant la biodiversité, le changement climatique, les forêts et la restauration des écosystèmes.